

BARÈME DE L'ACCUEIL FAMILIAL AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE

Rémunération et indemnités

NATURE	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM
Rémunération journalière	2,5 SMIC horaire	2,5 SMIC horaire
Indemnité représentative des frais d'entretien	2 MG	5 MG
Indemnité en cas de sujétions particulières	0,37 SMIC horaire brut	1,46 SMIC horaire brut

- Possibilité de déroger à titre exceptionnel aux 2,5 SMIC, en accord avec le Service d'Aide Sociale Générale.
- En cas d'accueil à temps partiel, l'indemnité d'entretien est limitée à 2 MG et l'indemnité pour sujétions particulière à 0,37 SMIC horaire brut

Indemnité de mise à disposition de la pièce réservée à la personne accueillie (loyer)

TYPE DE LOGEMENT	TARIF MAXIMUM
Chambre double sans sanitaire individuel	95 euros par mois soit 3,11 euros par jour
Chambre double avec sanitaires séparés et individuels	115 euros par mois soit 3,77 euros par jour
Chambre individuelle sans sanitaire individuel	145 euros par mois soit 4,75 Euros par jour
chambre individuelle avec sanitaires séparés et individuels	165 Euros, par mois soit 5,41 Euros par jour

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance

MG : Minimum Garanti